



Pour un climat scolaire positif
notre plan de lutte
contre la violence et l'intimidation



À notre école, la direction et le personnel interviennent!

Violence (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Intimidation (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Agissons ensemble!

Portrait de l'école



La majorité des situations de violence est vécue dans la cours d'école.

Les divers intervenants collaborent ensemble pour arrimer leurs interventions vis-à-vis la violence.

Nos objectifs cette année



Diminuer la violence verbale. (Réagir à une situation de violence verbale au même titre que la violence physique)

Sensibiliser l'ensemble de l'école à l'acceptation de la différence.

Ce que l'école va faire



Enseignement explicite des comportements attendus.

Encourager nos élèves témoins à signaler une situation de violence ou d'intimidation.

Souligner des journées thématiques en lien avec différentes causes.

Autre moyen de prévention 1

Autre moyen de prévention 2

Autre moyen de prévention 3

Autre moyen de prévention 4

Autre moyen de prévention 5

Autre moyen de prévention 6

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

**Au moment MÊME
où un acte est
constaté**

Des actions sont immédiatement prises :

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur		Témoïn
<p>Mesures de soutien et d'encadrement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rencontre avec l'élève ♣ Mesure de protection ♣ Suivi individuel, de groupe ♣ Contrat d'engagement ♣ Rencontre avec le policier éducateur ♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO) ♣ Soutien lors d'une dénonciation ♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche ♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche 		
<p>Sanctions possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rapport au dossier ♣ Retrait de classe ♣ Travail communautaire ♣ Mesures réparatrices 	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Perte de privilège ♣ Suspension interne/externe ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé 	
<p>Suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Interventions rapides ♣ Rencontre des différents acteurs ♣ Contact avec les parents ♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211) 		

Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



Courriel



Rendez-vous



Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Délali Enyonam Akouélé 819 302-2005 p. 835770
Personne désignée par la CS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 p. 854736
Ligne Parents	1 800 361-5085 www.ligneparents.com
Service de police	819 246-0222
CISSS Outaouais	819 966-6000